

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 06 MARS 2020

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

DEMANDE D'INTERVENTION :	Ville d'ARGENTAN (Département de l'Orne – CC Argentan Intercom)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL :	<u>Sous réserve de la production d'une délibération par le Conseil municipal d'Argentan, faisant état du projet communal, confiant l'acquisition à l'EPF et s'engageant au rachat du bien dans le délai de 5 ans.</u>
SITUATION DU BIEN :	Parcelle de terrain nu, contigüe aux bâtiments Distri-Center et friche France Télécom. Située en face du nouveau quartier Koenig, elle est cadastrée section AA n° 46 pour une contenance de <u>15 325 m²</u> .
URBANISME :	Zone UBa au PLUi du Pays d'Argentan (2015)
PROJET :	Eco quartier.
COMITÉ D'ENGAGEMENT :	<u>16 octobre 2020</u> – Avis favorable pour une veille foncière Habitat : 30 logements/ha
PROPRIÉTAIRE :	SNC Immobilière 5D
ÉVALUATION DOMANIALE :	<u>05 Août 2020</u>
IMPUTATION :	Compte n° 970 306 – « Îlot Friche France Télécom » Enveloppe projet : 434 000 €

Décision emportant acceptation de la délégation ponctuelle du droit de préemption urbain

ROUEN le 20 octobre 2020

L'Adjoint au Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales,
en charge du pôle "Politiques Publiques"



Dominique LEPETIT

Le Directeur Général
de l'EPF Normandie,

Gilles GAL

Signé par Gilles GAL

 Gilles GAL
Signé et certifié par yousign 